

La lettre des psychologues

n°61, mars 2020



Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

Retrouvez toutes les newsletters sur

<http://chsevrey.reference-syndicale.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

et nos revendications sur

[Cahier revendicatif des psychologues UFMICT-CGT - CGT Santé Action Sociale](#)

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](#)

Les psychologues en 1^{ère} ligne...

...titrait Hospimédia le 23 janvier. **Les pouvoirs publics envisagent de plus en plus nos interventions dans nombre de dispositifs de soins**, car nous sommes moins coûteux et très demandés. Effectivement, cette année sera celle des psychologues. Et pourtant, depuis la mise en place du nouveau gouvernement, **nous n'avons jamais été reçus** par la DGOS malgré nos demandes, contrairement aux règnes de F. HOLLANDE et N. SARKOZY.

C'est pourquoi nous demandons impérativement à être consultés au Comité de Pilotage de la psychiatrie et au Comité Stratégique sur la santé mentale et la psychiatrie où se prépare la réorganisation de nos missions.

Cette newsletter est exceptionnellement longue afin de rendre compte de l'actualité qui frappe durement notre profession. Le gouvernement nous impose un monopole techniciste du soin. Sous le joug des préconisations de l'HAS, nous assistons à la mise en place, de manière autoritaire, de projets qui suppriment la dimension psychodynamique. Psychanalyse, psychothérapie institutionnelle, art thérapie ou hypnose sont fustigés. Au profit de plateformes censées construire une continuité des soins alors que ces dispositifs ne font qu'alimenter une discontinuité relationnelle au profit d'une rentabilité économique.

Derrière ces expérimentations principalement lancées par le ministère de la santé et de la CNAM, se dessine un projet politique et administratif de quantification, de rééducation de l'humain, de normalisation sociale faisant totalement fi de la dimension sociale relationnelle et de l'émancipation.

Toutes les pétitions que nous relayons témoignent de la vigueur des réactions qui viennent de tous bords (psychologues des CMPP, des établissements de santé, psychiatres de l'API, de l'USP, universitaires et usagers). Nos décideurs ne sont ni tout-puissants, ni légitimes ; il suffit de comparer le nombre de signataires de la pétition contre la psychanalyse.

Nous publierons prochainement notre communiqué qui dénonce cette entreprise gouvernementale de casse de l'humain.

[Pétition · L'accès direct aux psychologues : un enjeu de santé publique · Change.org](#)

Notre [pétition](#) atteint les 14.000 signatures. Continuez à relayer sa diffusion pour créer un réel débat sur ce sujet que ce soit auprès des collègues, au sein des collèges ou auprès des étudiants. Les citoyens qui en sont les bénéficiaires et les députés qui en sont les décideurs doivent être également sensibilisés.

Une soirée débat doit être organisée à Paris sur ce thème le trimestre prochain.

La psychanalyse doit être exclue de la Justice, des hôpitaux et des universités ?

Une députée LREM persiste et signe en faveur d'un groupe de pression réclamant que soient exclus des tribunaux, des hôpitaux et des universités la totalité des psychiatres et des psychologues se référant à la psychanalyse, et ce malgré le désaveu de son propre professeur de psychiatrie, le Professeur PATRIS.

Mme Martine WONNER, députée de la 4e circonscription du Bas Rhin, membre de la Commission des affaires sociales, a apporté son soutien à une tribune stigmatisant des citoyens, professionnels du soin, enseignants, chercheurs; une pétition loin de ce que les citoyens attendent de leurs représentants chargés de faire évoluer et de moderniser dans la sérénité les lois qui régissent leur pays. (<https://www.justicesanspsychanalyse.com> = 1.100 signataires)

Signez et faites signer la [Pétition · Contre l'exclusion de la psychanalyse / Pour la diversité des recherches et des soins · Change.org](#) (= 36.000 signataires).

Lisez ici les [réactions des universitaires](#).

Des POC pour les troubles du neuro-développement de l'enfant !

Anne DELEGUE, pédopsychiatre, présente une critique rigoureuse de ces plateformes et du concept de « troubles neuro-développementaux ». A lire sur [décryptage et réflexions](#) et [TND. Analyse critique](#).

Elle conclut :

« ... ces nouvelles mesures... fondent leurs présupposés et leur organisation sur des données épistémologiquement douteuses, et **scientifiquement non valides**. Elles constituent avec la mise en place des POC une **nouvelle strate administrativo-médicale coûteuse**, sans que son bénéfice tangible puisse être mis en évidence, puisque les moyens des services rendus sont déjà à disposition et pouvaient être activés et utilisés. Elles semblent avoir le projet de généraliser une approche clinique et du soin de type « médical » selon la chaîne bilans → diagnostics → prises en charge, en référence aux seules recommandations de bonne pratique de la HAS, **au détriment de l'approche psychologique globale** de l'enfant dans son environnement souvent pratiquée dans les structures de soins.

Concernant le « **forfait précoce** », **seule mesure intéressante** de ce dispositif permettant le remboursement de soins auparavant non remboursés en libéral, **le montant des remboursements est faible, et sa durée, déterminée, est courte**, exposant les enfants à des ruptures dommageables des soins. Les montants des prises en charge psychologiques ne sont pas encore prévus dans le forfait, part du soin aura-t-elle encore la portion congrue ?

La philosophie de l'approche clinique et du soin appliquée, et semblant dorénavant devoir s'imposer comme seul mode d'appréhension de ces difficultés **nous semble très inquiétante... »**

Lisez la [lettre ouverte](#) d'Anne DELEGUE

Les CMPP en deuil en Nouvelle Aquitaine

Depuis le 1^{er} janvier, les **CMPP de Nouvelle Aquitaine sont contraints de se transformer en plateformes de diagnostic de troubles neuro-développementaux**, sous l'égide des neuro-sciences imposées par la Haute Autorité de Santé. L'approche globale et psychodynamique de l'enfant, de sa famille et de son environnement sont bannis.

Les usagers devenus des handicapés devront être rééduqués par du personnel formé ad hoc. Les soignants qui seraient en difficulté avec ces nouvelles pratiques pourront rencontrer un médiateur...



Les soignants des CMPP demandent de préserver leur mission 1^{ère} càd accompagner les enfants/élèves/familles en difficulté psychique, dans le respect du pluralisme des approches sans discrimination. L'[API](#) s'associe à cette démarche. [Manifestation](#) à Bordeaux le 13 mars.

Signez leur [pétition](#)

L'évaluation va remplacer la notation



Nous sommes dans l'attente de la publication officielle du décret pour réagir

Dès 2020, les entretiens annuels professionnels sont maintenant obligatoires et remplaceront la notation professionnelle en 2021.

La réglementation en vigueur ne mentionne pas encore l'impact sur la prime de service. En revanche, il y est clairement stipulé que l'évaluateur du psychologue est son DRH ou son représentant.

Les agents publics ne seront plus notés sur leur qualité de service au public, mais sur la base des « objectifs » et des performances économiques fixés par le directeur.

Si vous ne pouvez pas lire les liens internet (en bleu) de cette newsletter, renvoyez-la sur votre messagerie personnelle

Prise en charge coordonnée des troubles psychiques état des lieux et conditions d'évolution



Le [rapport de l'IGAS](#) a été publié. L'Inspection Générale des Affaires Sociales propose d'encadrer l'éventuelle ouverture au remboursement des psychologues cliniciens. Elle recommande dans ce cas de renforcer leur formation (DU), appelle la profession à se doter d'un code de déontologie opposable, et n'exclut pas la nécessité d'une prescription médicale.

La CGT, le SIUERPP et la FFPP préparent un communiqué très critique.

[Passport Bipolaires Patients 2.0](#)



L'[arrêté du 26 août 2019](#) met en place une expérimentation de prise en charge numérique des patients bipolaires. Même Aldous Huxley doit se retourner dans sa tombe ! Au siècle des data, quand le tout numérique et le case management s'invitent dans la prise en charge des patients bipolaires.

A lire sur [Passport Bipolaires = patients 2.0](#)

Le coin du pratique : CONVENTIONS COLLECTIVES

L'[Arrêté du 12 juin 2019](#) valide les nouvelles conventions collectives.

La [fiche-métier](#) de la convention 51 concède 2/5 du temps de travail pour les synthèses, tenues de dossier et la documentation

Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière